

N° CP 10^e/30-06
Séance du 13 JUIL. 2006

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

**LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX
ET DES CLUBS SPORTIFS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-08 du 15 octobre 2004,
- VU la délibération n° 2006/I-10ème/02 du Conseil Général des 8 et 9 décembre 2005 relative aux Moyens d'interventions en faveur du Sport,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits de citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIL. 2006

Décide l'attribution des aides suivantes:

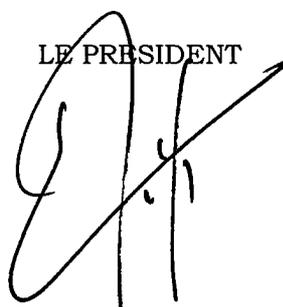
- ❖ 3 000 € au Comité départemental de Cyclisme pour l'organisation de l'opération *Etape d'un Jour* en juillet 2006;
- ❖ 7 668,80 € aux Comités départementaux figurant dans l'annexe 2 du rapport, au titre de l'aide aux stages;
- ❖ 152 288,90 € au titre des subventions Jeunes Licenciés Sportifs, aux clubs figurant dans l'annexe 1;
- ❖ 300 € au Karaté Club Contact de Colmar au titre de la création d'un club sportif;
- ❖ 2 000 € au Twirling Club d'Hégenheim au titre des frais de déplacement en Championnat du Monde;

- ❖ 10 135,20 € au titre des déplacements collectifs aux clubs figurant dans l'annexe 2
- ❖ 2 806 € pour les déplacements individuels des sportifs des clubs figurant dans l'annexe 2;
- ❖ approuve la signature d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental Entraînement Physique dans le Monde Moderne "Sport pour tous" 68 portant sur un soutien annuel de 5 000 € consacré aux actions spécifiques détaillées dans la convention jointe au rapport;
- ❖ autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne Sport pour Tous 68 annexée au présent rapport;
- ❖ précise que la dépense totale engagée dans ce rapport qui s'élève à 183 198,90 €, sera prélevée au chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.

Acte certifié exécutoire
 Révisé par le préfet le 18 JUIL 2006
 Publié le 21 JUIL 2006
 Pour le Président du Conseil Général
 et par délégation

 Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
 18 JUIL. 2006

Adopté
voix contre
abstentions